



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2014

PROCES-VERBAL

Etaient présents :

Djoudé MERABET, Maire, Françoise GUILLOTIN, Didier GUILLAUD, Caroline TOUTAIN, Bernard GIRARD, Valérie AUVRAY, Joël COULOMBEL, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Abdoulaye SALL, Adjoint, Annick LAÏCHOUR, Sylvia CALMES, Sandra HANCHARD, Thomas CAILLOT, Kamel LAHSINAT, Agnès LANNES, Robert DUGARD, Claire YOUINOUE, Joëlle DOUBET, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Isabelle TEURQUETY, Frédéric MAILLET, David CAMPERVEUX, Mehdi KAÏM, Pierre WEINMANN, Clément DOLPHENS, Micheline CARRÉ, , Isabelle GILBERT, Jean-Christophe PERRIN, Nicolas BAY, Nicolas GOURY, Gwenaëlle LELARGUE, Conseillers Municipaux.

◀ ▶

▼

1 - PRESIDENCE DE MONSIEUR DJOUDE MERABET, MAIRE SORTANT – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait la déclaration liminaire suivante :

ANNEXE 1

Après avoir procédé à l'appel nominal, Monsieur le Maire déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux, élus à l'issue du scrutin du 23 mars 2014.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Clément DOLPHENS, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur DOLPHENS est élu secrétaire de séance par 27 voix (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu marine »).

Monsieur le Maire laisse la présidence de l'Assemblée à Monsieur Kamel LAHSINAT, Doyen d'âge, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.



2 - PRESIDENCE DE MONSIEUR KAMEL LAHSINAT, DOYEN D'AGE – ELECTION DU MAIRE

Monsieur Kamel LAHSINAT, Doyen d'âge de l'Assemblée, se déclare honoré de présider l'élection du nouveau Maire.

Après avoir constaté que la condition de quorum était atteinte conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de procéder à l'élection du Maire en rappelant qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « **le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu** ».

Monsieur le Président propose de désigner deux assesseurs, selon l'article R44 du Code électoral.

Il propose de désigner Monsieur Bernard GIRARD et Madame Annick LAÏCHOUR.

Monsieur LAHSINAT demande quelles sont les candidatures à la fonction de Maire d'Elbeuf Sur Seine.

Monsieur Didier GUILLAUD, au nom des élus socialistes et radicaux de gauche, fait la déclaration suivante :

ANNEXE 2

Il propose la candidature de Monsieur Djoudé MERABET.

Monsieur Joël COULOMBEL, au nom des élus communistes, fait la déclaration suivante :

ANNEXE 3

Il soutient la candidature de Monsieur Djoudé MERABET.

Monsieur Nicolas BAY, au nom des élus du Front National, fait la déclaration suivante :

ANNEXE 4

Il propose sa candidature.

Monsieur le Président déclare le scrutin ouvert et invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Après dépouillement :

- Monsieur MERABET obtient 27 voix
- Monsieur BAY obtient 6 voix

Monsieur LAHSINAT proclame Monsieur Djoudé MERABET élu Maire et l'installe à la Présidence de l'Assemblée, en cette qualité.

Monsieur MERABET s'adresse alors au Conseil Municipal :

ANNEXES

Monsieur BAY félicite Monsieur le Maire de son élection. « Je vous souhaite réussite dans vos fonctions, sans arrière-pensée, sans esprit clanique, sans esprit partisan. J'espère que vous saurez servir l'intérêt général. Vous avez une légitimité, comme Maire, élu par un peu moins des deux-tiers des habitants, une légitimité comme majorité municipale, et nous, élus du Front national, avons une légitimité comme élus d'opposition. Comme je l'ai dit auparavant, nous mènerons une opposition constructive. A chaque fois que les projets, les initiatives qui nous seront proposés iront dans le sens de l'intérêt d'Elbeuf et des Elbeuviens, nous serons à vos côtés, et à chaque fois que nous considérerons que les intérêts de notre ville et de ses habitants ne sont pas réunis, nous vous ferons part de notre opposition, de nos réserves, de nos critiques, c'est pour cela que nous avons été élus.

Enfin, un petit mot pour dire que, dimanche dernier, ce sont aussi les élus communautaires qui ont été désignés. Parce que nous avons obtenu près de 36% des suffrages, et contrairement à ce qui se passait autrefois, ce ne sont pas 5 élus de la majorité qui siégeront à la CREA, mais 4, et 1 élu de l'opposition, moi-même, en l'occurrence. Je peux vous dire ce soir que la feuille de route qui sera la nôtre au sein du Conseil Municipal d'Elbeuf, nous l'appliquerons à l'identique au sein des instances de la CREA. A chaque fois que je pourrai, même si le poids numérique ne m'en offrira pas toujours la possibilité, je défendrai les intérêts de notre ville. J'espère que vous accepterez que tous les élus, quelle que soit leur couleur politique, travaillent à l'intérêt d'Elbeuf et des Elbeuviens. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il est le Maire de tous les elbeuviens.

3 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire déclare qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L.2122-1 : *Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.*

Article L2122-2 : *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.*

Monsieur le Maire propose de fixer à 9 le nombre d'Adjoints.

Monsieur BAY considère que le nombre de ceux-ci aurait pu être limité, au moins symboliquement, dans un esprit de rigueur budgétaire et de respect de l'argent public, et ne pas être fixé au maximum de ce que permet la loi.

La proposition de Monsieur le Maire de fixer le nombre d'adjoints à 9, mise aux voix, est adoptée par 27 voix (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu marine »).

4 - ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire déclare que, conformément à l'Article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 - : « *Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.*

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Monsieur le Maire déclare avoir reçu le dépôt de la liste suivante :

Mme Françoise GUILLOTIN
M. Didier GUILLAUD
Mme Caroline TOUTAIN
M. Bernard GIRARD
Mme Valérie AUVRAY
M. Joël COULOMBEL
M. Gilbert MEYER
Mme Magali ADAM
M Abdoulaye SALL

Monsieur BAY déclare que les élus de son groupe, logiquement, ne prendront pas part au vote de l'élection des adjoints et ne présenteront donc pas de liste.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

La liste présentée par les élus majoritaires obtient 27 voix

Monsieur le Maire proclame élus les Adjoint, dans l'ordre de présentation de la liste et les installe dans leurs fonctions. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, comme suit :

1^{er} adjoint : Françoise GUILLOTIN

2^{ème} adjoint : Didier GUILLAUD

3^{ème} adjoint : Carline TOUTAIN

4^{ème} adjoint : Bernard GIRARD

5^{ème} adjoint : Valérie AUVRAY

6^{ème} adjoint : Joël COULOMBEL

7^{ème} adjoint : Gilbert MEYER

8^{ème} adjoint : Magali ADAM

9^{ème} adjoint : Abdoulaye SALL

Monsieur le Maire déclare que les domaines pour lesquels il donnera délégation aux Adjoint sont répartis de la façon suivante :

- Françoise GUILLOTIN : Urbanisme et Mobilité
- Didier GUILLAUD : Commerce et Attractivité économique
- Caroliné TOUTAIN : Solidarité et Logement
- Bernard GIRARD : Réussite éducative
- Valérie AUVRAY : Culture et Patrimoine
- Joël COULOMBEL : Sport
- Gilbert MEYER : Travaux et Cérémonies patriotiques
- Magali ADAM : Vie Associative et Jeunesse
- Abdoulaye SALL : Egalité des droits

Monsieur le Maire précise en outre que des délégations spécifiques seront données aux Conseillers Municipaux suivants :

- Annick LAÏCHOUR: Embellissement et propreté
- Sylvia CALMES-BRUNET: Jumelage et coopération internationale
- Sandra HANCHARD : Tranquillité, lutte contre les nuisances
- Thomas CAILLOT: Médiation, prévention
- Kamel LAHSINAT : Personnes âgées et santé



5 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, SELON L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal lui confie une délégation prévue par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la gestion des affaires courantes.

RAPPORT

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.2122-22 que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, pour la durée du mandat, certaines de ses attributions limitativement énumérées.

L'intérêt de cette disposition est grand, car elle permet d'accélérer certaines procédures et en même temps d'alléger l'ordre du jour du Conseil Municipal des questions mineures.

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil Municipal, à chacune de ses réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Il vous est donc proposé de faire application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour ce faire, d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et 2122-23 ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la gestion de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : de donner délégation à Monsieur Djoudé MERABET, Maire, pour la durée de son mandat, à l'effet de prendre et signer les décisions qui s'imposent dans les matières suivantes :

- 1 - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2 - De fixer dans les limites d'une augmentation ou d'une diminution annuelles de 5 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (conformément aux articles L.2331-1 à L.2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- 3 - Procéder à la réalisation de tous les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au « a » de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite des montants et caractéristiques financières fixés dans les délibérations budgétaires ;
- 4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants, et des accords-cadres, jusqu'à 2 millions d'euros, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6 - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7 - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à soit 4.600 € ;
- 11 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12 - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13 - Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14 - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15 - Exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire et lorsque la Commune en est titulaire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, dans la limite de l'estimation des Domaines, et dans la mesure où la décision de préemption faisant l'objet de la délégation poursuit l'une des actions ou opérations d'aménagement de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme ;

- 16 - - Intenter au nom de la commune toutes actions en justice, y compris en référé, devant toutes les juridictions sans exception (administratives, judiciaires, financières,....) ;
- Défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, y compris en référé, devant toutes les juridictions sans exception (administratives, judiciaires, financières,) ;
 - Former tous recours (opposition, appel, pourvoi en cassation, ...) et défendre contre tous recours formés contre les décisions des juridictions du 1er degré et du 2d degré ;
 - Représenter la commune lors des instances de conciliation et intervenir en son nom dans les actions où elle y a intérêt ;
 - Se constituer partie civile, par voie d'action ou d'intervention ;
 - Se désister de toute instance devant toute juridiction ;
- Cette autorisation recouvre l'ensemble des dossiers de toute nature auxquels la commune peut être confrontée du fait de l'ensemble de ses activités ;
- Se constituer partie civile également dans le cas visé au dernier alinéa de l'article L 480-1 du Code de l'urbanisme ;
- 17 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite des franchises prévues par les contrats d'assurance ;
- 18 - Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19 - Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20 - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.000.000 € ;
- 21 - Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite de l'estimation des Domaines ;
- 22 - Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 23 - De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 3 : Un compte-rendu sera fait des décisions prises par délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Article 4 : en cas d'empêchement du Maire, les dispositions de l'article L 2122-17 du CGCT s'appliqueront : « En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau. ».

Monsieur BAY déclare que les élus de son groupe s'abstiendront sur cette délibération, non pas qu'ils y soient opposés, la jugeant nécessaire à la bonne administration de la commune, mais y sont portées certaines prérogatives, qui permettent de mettre en œuvre une politique qui n'est pas forcément conforme à leurs souhaits. Cela reviendrait à signer un chèque en blanc.

C'est donc pour des raisons de fond et non de forme que les élus du Font national s'abstiendront.

Le Conseil Municipal décide de donner à Monsieur Djoudé MERABET, Maire, les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par 27 voix (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu marine »).

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de la qualité des échanges. Il remercie Monsieur Kamel LAHSINAT, qui a présidé l'élection du Maire avec beaucoup de responsabilité et une grande solennité. Il remercie enfin les nombreux Elbeuviens venus assister à la séance.

Aucune question n'étant plus inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 15.

Le Secrétaire de séance,



Clément DOLPHENS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**ANNEXE 1****DECLARATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux

Madame la Directrice Générale des Services,

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons aujourd'hui à l'occasion de ce Conseil Municipal qui ouvre la nouvelle mandature 2014-2020.

Nous procéderons dans quelques instants à l'élection du Maire et des Adjointes et notre instance donnera délégation au Maire de certaines de ses attributions pour la durée du mandat et ce conformément à la loi.

Nous nous retrouvons aujourd'hui à l'issue d'une campagne électorale qui fut un beau moment démocratique, pour toutes celles et tous ceux qui l'ont vécu.

Pendant des semaines, nous avons pu aller à la rencontre des Elbeuviennes et des Elbeuviens, afin de parler de notre commune, essentiellement de notre commune.

Les habitants nous ont écoutés, nous avons échangé, nous avons confronté nos points de vue, nous avons convaincu, parfois non, mais nous l'avons fait avec cette marque qui caractérise les élus elbeuviens, la transparence, la sincérité et le respect.

Ce temps d'échange avec les habitants nous permet aujourd'hui d'installer dans leurs fonctions, 27 élus de la liste « Elbeuf l'Avenir Ensemble » et 6 élus d'opposition.

Les Elbeuviens ont choisi à leur grande majorité d'accorder la confiance à la liste que j'ai conduite durant cette campagne.

Et dès aujourd'hui, nous nous mettons au travail.

Avant de procéder à l'installation de ce Conseil Municipal, je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont permis à ce temps démocratique de se dérouler dans de très bonnes conditions.

Leur professionnalisme et leur sens du service public est à souligner aujourd'hui et je vous invite Madame la Directrice Générale des Services à vous en faire l'écho auprès d'eux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**ANNEXE 2****DECLARATION DE MONSIEUR DIDIER GUILLAUD**

Dimanche soir une large majorité d'Elbeuviens ont fait le choix de la liste « Elbeuf, l'avenir ensemble » et je les en remercie au nom de la liste, au nom des élus du groupe socialiste et du Parti Radical de Gauche. En votant le 23 mars et par votre présence, nombreuse ce soir, vous nous témoignez, de la meilleure façon qu'il soit, tout l'intérêt que vous portez à la vie locale.

Dans une conjoncture économique et sociale difficile, nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre.

Notre première responsabilité c'est d'être aux côtés des Elbeuviens, de tous les Elbeuviens.

Tout au long de cette campagne, nous avons rencontré des milliers d'Elbeuviens, jeunes et moins jeunes, en porte à porte, sur les marchés de la ville, lors de réunions publiques ou de cafés citoyens.

Toutes ces rencontres sont l'essence d'une démocratie vivante, de la France que l'on aime : celle du débat dans le respect, celle du bien-vivre ensemble, dans la diversité républicaine.

Nous avons entendu leurs préoccupations, mais aussi leur satisfaction de voir la ville changer en mieux.

Face à ces attentes, nous voulons redonner de l'espoir en travaillant sans cesse à l'amélioration de nos services publics, du cadre de vie et en continuant à rester à leur écoute.

Les Elbeuviens nous ont aussi entendus et ils ont majoritairement fait le choix d'élus de terrain, qui connaissent la ville et ses habitants.

Et ils savent où et comment nous trouver pour échanger sur leurs préoccupations quotidiennes.

Ce n'est pas le cas de tous les élus présents aujourd'hui au sein de notre conseil municipal.

Le Front National fait de la politique à coup de parachutages, faisant fi du lien de proximité nécessaire avec les habitants.

Le Front National veut des élus, mais place des candidats qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales et ne votent pas dans la commune où ils se présentent. Vous en savez quelque chose, puisque certaines convocations pour cette séance sont revenues en mairie, avec la mention « inconnu à l'adresse indiquée ».

Etre Elbeuvien, ça ne se décrète pas.

Dans ces conditions, on comprend mieux les propositions du Front National pour notre ville, qui ne sont qu'un copié-collé d'un programme national, que l'on retrouve dans toutes les villes où l'extrême droite se présente.

Développer Elbeuf, ça ne s'écrit pas à Sartrouville.

Vous n'en connaissez pas les habitants et leurs vraies aspirations.

Vous trompez vos électeurs, vous trompez les Elbeuviens, vous trompez, même, certains de vos colistiers, lesquels si je fais référence à la presse, n'avaient rien demandé, et surtout pas de faire partie de votre liste. Nous laisserons la justice trancher.

La démocratie n'est pas un jeu. Les Elbeuviens verront vite la supercherie et sauront s'en rappeler.

Quoi qu'il en soit, la démonstration nous est faite que nous ne partageons pas les mêmes valeurs.

Nous, nous fondons notre action politique sur les valeurs Républicaine qui rassemblent : liberté, égalité, fraternité, laïcité, solidarité et sur l'intérêt général.

Vous, vous organisez la division et la régression.

Nous serons vigilants et veillerons à ce que vous respectiez les Elbeuviens, tous les Elbeuviens.

Certains, ont semble-t-il, découvert notre ville il y a trois mois. Comme à Sartrouville, il vous fallait sans doute une nouvelle piste d'atterrissage avant de redécoller une nouvelle fois vers d'autres cieux ou d'autres sièges.

Nous, nous sommes à Elbeuf et y resterons parce que nous aimons véritablement notre ville. Nous y sommes investis dans la vie quotidienne, professionnelle, économique et associative.

Le travail que nous menons depuis plusieurs années est visible, connu et reconnu.

La ville s'est transformée parce que nous avons fait d'importants investissements dans nos quartiers, parce que nous avons apporté notre soutien aux commerçants qui participent à l'attractivité d'Elbeuf, parce que nous avons su mettre en valeur notre patrimoine, parce que nous avons organisé la solidarité avec nos concitoyens les plus fragiles, parce que nous avons diversifié l'offre de logement et su faire de notre richesse culturelle un atout pour notre commune.

Il reste beaucoup à faire. C'est une tâche de chaque instant. Nous mettrons toute notre énergie au service de la ville et de ses habitants.

Nous aimons Elbeuf. Nous connaissons notre ville. Nous proposons un vrai projet, bâti par, avec et pour les Elbeuviens.

C'est un projet qui rassemble, un projet qui plonge ses racines dans la concertation et dans notre volonté d'agir pour tous les Elbeuviens.

Le Maire que nous allons désigner doit incarner à la fois les valeurs de la République, que j'évoquais précédemment et ce projet que nous portons collectivement.

C'est pourquoi au nom du groupe socialiste et du Parti Radical de Gauche, je propose la candidature de Djoudé MERABET.

Maire d'Elbeuf depuis 2008, Djoudé MERABET a fait la preuve de ses capacités à bien administrer notre ville, au plus près des Elbeuviennes et Elbeuviens.

Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

ANNEXE 3

INTERVENTION DE MONSIEUR JOËL COULOMBEL

Mesdames, Messieurs,

Dimanche dernier, les Elbeuviennes et Elbeuviens ont décidé de renouveler leur confiance à une équipe municipale de rassemblement à gauche dont le projet s'inscrit dans la proximité envers les habitants à l'appui de services publics locaux, reconnus.

Ils ont majoritairement soutenu une action dont la matrice est fondée sur le vivre ensemble, dans une ville où les crises économiques successives ont généré, depuis des décennies, une situation sociale souvent alarmante.

Si notre population a vu dans cette élection l'occasion de répondre à la question : « Quelle équipe, pour quelle gestion ? », il faudrait être aveugle pour ne pas constater que notre commune, comme les autres, n'est pas restée hermétique à une situation nationale très dégradée.

Le scrutin de dimanche dernier a été marqué par une forte abstention, certes moins grande qu'en 2008. Mais, il est à relever que moins d'un électeur sur 2 s'est exprimé par les urnes, avec un taux de votes exprimés plafonnant à 48,59% !

Cette situation, largement partagée sur l'ensemble du territoire national, doit imprégner notre activité d'élus.

L'abstentionnisme ne se combat pas par des discours aussi justes et justifiés soient-ils, mais elle ne reculera qu'au regard de nos actes et de nos décisions.

Nous ne sommes plus les candidats d'un camp ou d'un autre, nous sommes les élus d'une ville et de l'ensemble de ses habitants du centre-ville au Buquet en passant par le Puchot.

Dimanche dernier, certains ont voté pour la liste d'union de la gauche et nous les en remercions.

D'autres ont préféré faire un choix différent. Un choix bien souvent dicté par le dépit et le rejet d'une politique nationale qui tourne le dos aux promesses électorales.

On le voit bien, la défiance vis-à-vis du monde politique se nourrit des promesses non-tenues. Elle s'aggrave à chaque renoncement. Elle se creuse à chaque fois que les valeurs s'effacent devant un pragmatisme faussement évident.

L'actualité politique de ces derniers mois ne manque pas d'exemples permettant d'expliquer les résultats constatés dimanche dernier à Elbeuf comme sur l'ensemble du territoire.

Nul besoin ici d'établir la liste de ces exemples que nous avons tous en mémoire et, d'ailleurs, d'autres le feront de toute façon plus que de raison.

Mais, qu'on le veuille ou non, le contexte est là et Elbeuf n'y échappe pas, bien au contraire

Nous communistes, avons adhéré à un projet tourné entièrement sur Elbeuf et ses habitants.

Un projet responsable reposant sur une réduction de la dette, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, un haut niveau d'investissement...sans augmenter la pression fiscale qui pèse sur les épaules de nos concitoyens.

Un projet, qui loin de jouer sur les divisions, les peurs ou les caricatures, s'efforce d'englober l'ensemble de la population en faisant du vivre-ensemble la pierre angulaire de notre action.

Un projet respectueux d'Elbeuf, de son Histoire, de son identité mais tourné vers l'avenir avec confiance, sans se recroqueviller sur une vision passéiste et étriquée.

Un projet qui se donne pour ambition de faire d'Elbeuf une ville agréable à vivre, sans angélisme mais sans se complaire non plus dans une vision caricaturale et alarmiste que certains véhiculent pour des raisons idéologiques.

Mais le temps des promesses est révolu. Cet inventaire n'aura que le sens que nous lui insufflerons par notre action, dans un dialogue constant avec la population.

Nous ne pourrions pas influencer sur un contexte national aussi dégradé soit-il. Et d'ailleurs, nous n'avons pas été élus pour cela. Mais par contre, nous devons œuvrer pour donner à chaque habitant de notre ville les moyens de résister au mieux à celui-ci.

J'ai bien entendu dans les médias, au soir du premier tour de l'élection municipale, les représentants du Front National dire qu'en cas de victoire, leur priorité serait d'imposer des économies drastiques dans les budgets communaux. Décidément, il est temps de sortir de cette logique austéritaire.

Tout au contraire, la commune, la nôtre tout particulièrement, doit s'afficher comme le bouclier contre tous les excès austéritaires.

C'est en tout cas dans cet esprit que les élus communistes ont accepté de figurer sur les listes de rassemblement à gauche et de siéger dans la majorité municipale.

Nous refuserons que nos finances soient broyées entre la mâchoire de l'austérité gouvernementale et celle de l'hystérie du Front National.

Ce combat âpre au service de l'intérêt général, nous sommes prêts à le mener à vos côtés Monsieur MERABET et aux côtés des habitants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**ANNEXE 3****INTERVENTION DE MONSIEUR NICOLAS BAY**

A écouter certains intervenants, et notamment le premier d'entre eux, la campagne électorale n'est pas terminée. On aura rarement entendu, dans le cadre de l'ouverture d'un premier Conseil Municipal, en début de mandature, des propos d'un tel sectarisme et d'une telle médiocrité.

Le débat démocratique a eu lieu. Pour la première fois depuis 6 ans à Elbeuf, le Conseil Municipal ne sera plus une réunion de section du Parti socialiste. Pour la première fois, depuis 6 ans, les Elbeuviens vont enfin pouvoir être reconnus, défendus, écoutés, représentés dans la diversité.

La campagne électorale s'est tenue. Elle a été l'occasion d'un vrai débat démocratique, et les élus du Front national s'en réjouissent.

Ce débat démocratique a abouti, c'est vrai, à la victoire dans les urnes de la liste conduite par Djoudé MERABET et nous acceptons volontiers ce résultat. Nous sommes des démocrates et nous sommes respectueux du choix des Elbeuviennes et des Elbeuviens.

Nous nous réjouissons aussi du remarquable résultat obtenu par la liste Elbeuf Bleu marine, que j'avais l'honneur et le plaisir de conduire : 36% des suffrages exprimés, plus d'un tiers des Elbeuviennes et des Elbeuviens, qui ont fait confiance au Front national et porté leurs suffrages sur le projet que nous défendions pour notre ville.

Le débat démocratique est maintenant terminé. Nous allons entrer dans la phase de travail au sein du Conseil Municipal. Loin des caricatures, loin des propos outranciers comme ceux que nous venons d'entendre, les élus du Front national mèneront une opposition qui sera à la fois déterminée, parfois intransigeante, mais constructive.

Notre objectif, c'est de servir l'intérêt général. Notre objectif, c'est de servir l'intérêt des Elbeuviennes et des Elbeuviens, sans esprit partisan, sans esprit sectaire, et c'est peut-être là une nouveauté à Elbeuf.

Les nombreux électeurs qui ont porté leur suffrage sur notre liste ont souhaité que nous soyons présents au Conseil Municipal pour défendre une politique fiscale plus modérée, ne reposant pas sur la matraquage fiscal, qui est la spécificité du Parti socialiste, aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Ils ont souhaité aussi des élus qui défendent la sécurité des Elbeuviens, des élus qui luttent contre les injustices, les injustices sociales, dont beaucoup de nos compatriotes se sentent aujourd'hui des victimes.

Ils ont souhaité avoir des élus au Conseil Municipal qui refusent le clientélisme, le communautarisme.

Et bien sûr nous serons là pour les représenter, pour les défendre, pendant tout le mandat, les 6 années à venir.

Mais nous, nous avons une conception élevée de l'action politique. Nous, nous défendrons tous les Elbeuviens, sans aucune exception, de tous les quartiers, quelles que soient leurs orientations politiques, quelque soit le vote qui a été le leur dimanche dernier. Et c'est peut-être là encore une différence importante avec ceux qui font le tri entre les habitants de notre ville, selon les affinités politiques qu'ils ont manifestées dans les urnes.

Je suis candidat pour être Maire d'Elbeuf, parce que plus d'un tiers des Elbeuviens l'ont souhaité. Je suis conscient que l'arithmétique me conduira, avec mes cinq autres collègues, à être dans l'opposition, dans les 6 prochaines années. Ce travail, nous le mènerons avec honnêteté, avec franchise, nous serons là pour dire la vérité aux Elbeuviens, pour lever les tabous, pour soulever des questions que, souvent, on ne préfère pas soulever, et surtout, et par-dessus tout, pour améliorer la qualité de vie dans notre ville, améliorer le sort des habitants, améliorer la vie de tous les Elbeuviens, parce qu'ils le méritent.

Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**ANNEXE 5****INTERVENTION DE DJOUDE MERABET,****MAIRE D'ELBEUF-SUR-SEINE**

Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Dans quelques instants après le vote de désignation des adjoints, nous serons dans notre configuration de travail municipal.

Je veux d'abord remercier les Elbeuviens qui m'ont accordé leur confiance et remercier également les conseillers municipaux qui viennent de m'élire.

Je veux les remercier pour la confiance qu'ils me témoignent et je sais qu'ensemble nous continuerons à agir pour l'intérêt général ; celui d'Elbeuf et de l'ensemble des Elbeuviens, sans distinction.

Je veux également remercier tous les collègues élus qui m'ont accompagné lors de cette dernière mandature. Ceux encore présents aujourd'hui à ce Conseil, mais aussi ceux qui ont œuvré sans compter pour faire d'Elbeuf une ville fière de son passé et surtout confiante en son avenir.

Je pense bien évidemment à Didier Marie, Anne-Marie David, Muriel Bilyk, Didier Fontaine, Régis Zaknoun, Mohamed Hachani, Michèle Lejeune, Alexandre Cyprien, Hawa M'Bodji, Cécilia Bilyk, Dominique Bourgois, Demba Diack, Marie-Claude Roisset

Je veux tous les citer car, chacun dans leur rôle et leur responsabilité, ils ont participé à faire d'Elbeuf une ville toujours plus solidaire et attractive ; une ville qui s'est reconstruite et embellie.

Ils sont les acteurs du mieux être des Elbeuviens et de l'amélioration de leur cadre de vie. Je sais parce qu'ils aiment leur ville, qu'ils poursuivront dans cette voie mais d'une autre manière ; par leur investissement militant, associatif et quotidien dans la vie Elbeuvienne, car s'intéresser à une ville, vivre son quotidien, ce n'est pas seulement assister aux Conseil Municipaux.

Mesdames, Messieurs, je souhaite apporter et tout le monde le comprendra, un hommage particulier et appuyé à un homme qui a accompagné mes premiers pas en politique, à un homme qui m'a transmis le goût de l'action publique, à un homme qui m'a légué cette envie de transformer la ville en mieux, à un homme qui m'a appris à résister aux tempêtes liées à la médiocrité intellectuelle.

Merci Didier Marie. Merci pour ce que tu es, merci pour ce que tu as fait, merci pour ce que tu continueras à faire pour les Seinomarins et les habitants d'Elbeuf.

Au démarrage de ma vie publique, il y a 19 ans, quand j'ai annoncé à mes parents que je m'engageais en politique, ils m'ont conseillé de choisir une autre voie. Une fois n'est pas coutume, je ne les ai pas écoutés. Je crois qu'ils savent aujourd'hui que j'ai bien fait. Merci à eux aussi.

Aujourd'hui personne ne peut nier que notre ville s'est transformée en mieux année après année.

Nous avons créé de nouveaux services utiles à la population, nous avons rénové les quartiers et les espaces de vie, nous avons doté Elbeuf d'équipements sportifs et culturels de qualité et de proximité. Et nous l'avons fait sans que cela pèse sur la fiscalité des ménages.

Avec « Elbeuf, l'avenir ensemble », nous continuerons à nous mettre au service des habitants de cette ville.

Didier Guillaud l'a rappelé, lors de cette campagne, nous avons rencontré des centaines d'Elbeuviens. Nous les avons écoutés et entendus, tous sans distinction, n'en déplaise aux « diseux » ou aux « Cassandre ».

Nous avons toujours été en proximité avec les habitants et cette proximité, je veux la renforcer.

En plus des réunions publiques et des permanences de quartiers, j'organiserai des « ballades urbaines ». J'entends ainsi me rendre régulièrement, avec les élus et les services de la ville, au contact des Elbeuviens pour qu'ils nous fassent part de leurs besoins et y répondre le plus rapidement possible.

Ce dialogue permanent, c'est une nouvelle façon de faire vivre les services publics locaux, au plus près des citoyens.

Ce dialogue nous le nouerons également avec nos partenaires : la CREA bien entendu puisque nous sommes et resterons le deuxième cœur de cette agglomération après Rouen, le Département, la Région, l'Etat. C'est ainsi que nous trouvons les financements pour nos projets. C'est grâce à ces leviers et une gestion saine des finances de la ville que nous avons un niveau d'investissement supérieur à la moyenne des villes de même importance. Et l'investissement, je le rappelle pour celles et ceux qui l'auraient oublié, c'est notamment du travail pour les entreprises locales, créatrices d'emploi.

Nous ne sommes pas endettés, nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, nous avons des marges de manœuvre d'autofinancement. Tout cela nous permet de mettre en œuvre notre projet ; un projet raisonné, un projet raisonnable et un projet qui sera réalisable car financé sans avoir besoin d'augmenter les impôts des Elbeuviens.

Je ne reprendrai pas tous les éléments de ce projet que tous les habitants ont eu entre les mains.

Laissez-moi simplement en extraire quelques propositions emblématiques :

Notre priorité, permanente depuis 1989 et les élus qui m'ont précédé, c'est l'éducation et la jeunesse. Nous poursuivrons l'effort soutenu pour l'investissement et le fonctionnement de nos écoles. Nous continuerons de lutter contre le décrochage scolaire avec le Projet de réussite éducative que nous menons avec un ensemble de partenaires.

Pour que les enfants vivent toujours mieux en ville, nous créerons de nouveaux espaces de jeux. Nous créerons également un Conseil Local de la Jeunesse, pour que les jeunes puissent nous faire comprendre leurs besoins et leurs aspirations.

Nous poursuivrons la reconstruction de la ville en nous appuyant sur le label ville d'art et d'histoire. Nous achèverons la rénovation des quartiers, Blin, Parc Saint Cyr, Puchot. Nous travaillerons sur le cœur de ville, notamment sur la place de la République.

Je m'attèlerai, dans les semaines qui viennent, à retourner auprès du Ministère de la ville, pour plaider les dossiers elbeuviens.

Le projet Marignan, les sites Schocher ou Olivier Suchetet doivent nous permettre de proposer une offre de logements diversifiée.

A Elbeuf, l'urbanisme se fait de manière respectueuse et harmonieuse, tant pour le cadre de vie des habitants que pour la préservation de notre patrimoine qui est notre richesse commune.

Nous continuerons d'agir en solidarité avec tous les âges de la vie, nous accompagnerons les Elbeuviens dans l'emploi par le renforcement de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics, nous favoriserons l'implantation de nouvelles activités économiques sur la ville.

Nous mettrons en place de nouveaux services en direction des seniors, nous lutterons contre leur isolement, en plus des nombreuses animations culturelles que nous leur proposons et maintiendrons.

La tranquillité, une des premières solidarités et nous la renforcerons grâce à un partenariat efficace dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et je le rappelle, nous sommes une des premières communes du département à l'avoir mis en place. Nous articulerons donc les missions de notre Police Municipale et de la Police Nationale.

Nous renforcerons l'attractivité de la ville en soutenant le commerce, et en créant un observatoire du commerce en lien avec la Chambre du Commerce et d'Industrie, notre principal partenaire en ce domaine. Nous mettrons en place une avance remboursable, à taux zéro, à la reprise ou la modernisation d'un commerce.

Nous rendrons toujours plus accessibles le sport et la culture pour tous, en continuons le travail que nous menons actuellement sur la piscine et le gymnase de la Cerisaie, ou encore en réhabilitant la salle Poussin et la Halle aux poissons, pour en faire une salle d'exposition.

Vous le voyez, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, le travail ne manque pas pour les années à venir, ... Mais l'envie et le plaisir de faire ensemble non plus.

Il ne suffit pas d'être présent au Conseil Municipal, il faut être présent sur la ville.

Maire de tous les Elbeuviens sans distinction, je rassemblerai les énergies, avec conviction, les forces vives, avec responsabilité, les acteurs locaux pour continuer le travail engagé.

La légitimité par les urnes, la légitimité par le travail, la légitimité par l'engagement, c'est ma boussole ; c'est pour l'ensemble des élus de la majorité, notre boussole collective.

Merci de votre confiance et merci de votre attention.